

Offre de 125 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} et l'avantage du Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente offre :

« **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent tout Client admissible;

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et

« **Modalités** » s'entend des présentes modalités qui régissent l'offre.

1. Offre

L'Offre de 125 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} et l'avantage du Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants (l'**Offre**) commence le 29 avril 2023 à 00 h 01 (heure de l'Est [HE]). L'Offre consiste en une prime en argent pouvant aller jusqu'à 125 \$ (la « **Prime en argent** ») pour l'ouverture et l'utilisation d'un Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants (le « **Compte** »). L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada et aux étudiants étrangers inscrits au Programme de dépôt Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC (« **Programme de dépôt OSBEE** ») qui répondent aux critères d'admissibilité du Compte et qui, entre 2019 et le moment d'ouvrir le Compte, n'étaient pas titulaires (ni cotitulaires) d'un compte chèques CIBC, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels. Les employés actuels ou retraités de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à l'Offre. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucun autre rabais, offre ou prime liés à un compte chèques. La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « **Clients admissibles** ». Dans le cas des comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles au moment d'ouvrir le Compte.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à une Prime en argent pouvant aller jusqu'à 125 \$, vous devez faire ce qui suit :

Étape 1 : Ouvrir un Compte.

Pour les Comptes ouverts à distance, nous pourrions vous demander d'aller à un centre bancaire CIBC pour fournir votre signature afin de terminer l'ouverture du Compte, et ce, dans les 7 jours après l'ouverture de votre Compte.

Si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE, vous devez arriver au Canada et activer le Compte en personne dans un centre bancaire CIBC désigné par la Banque CIBC et fournir une preuve d'identité, votre permis d'études (formulaire IMM 1442) et les autres documents demandés par la Banque CIBC.

Offre de 125 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} et l'avantage du Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

Étape 2 : Effectuer les opérations de i) à iii) (chacune étant une « **Opération admissible** ») et obtenir la Prime en argent par Opération admissible. Vous ne pouvez obtenir la prime qu'une fois pour chaque Opération admissible effectuée (jusqu'à concurrence de 125 \$) :

- i) Obtenez 25 \$ lorsque des fonds sont déposés ou transférés dans votre compte (ce qui comprend un dépôt effectué à un centre bancaire ou à un guichet automatique, ainsi qu'un virement de fonds dans votre Compte) dans les deux (2) mois suivant le mois où vous avez ouvert le Compte, et fournir une adresse courriel valide pour l'un ou l'autre des titulaires du compte au moment de l'ouverture ou de l'activation du Compte, si ce n'est pas déjà fait. L'adresse courriel doit demeurer au dossier et être valide pendant au moins un (1) an,
- ii) Obtenez 50 \$ si dans les deux (2) mois suivant le mois où vous avez ouvert le Compte, vous avez établi et effectué au moins un (1) **dépôt direct périodique provenant** de votre employeur ou du gouvernement dans le Compte. Le dépôt direct doit être effectué chaque semaine, aux deux semaines, une fois par mois ou deux fois par mois ; et,
- iii) Obtenez 50 \$ si dans les deux (2) mois suivant le mois où vous avez ouvert le Compte, vous avez établi et effectué au moins une (1) des opérations suivantes dans le Compte :
 - a) deux (2) **prélèvements automatiques périodiques** distincts dans le même mois civil. Le prélèvement automatique doit être effectué chaque semaine, toutes les deux semaines, tous les mois ou deux fois par mois. Voici quelques exemples : un paiement de facture préautorisé à un fournisseur de services (p. ex., facture de services publics, adhésion à un centre de conditionnement physique) ou un paiement préautorisé à un prêt CIBC ; ou,
 - b) cinq (5) **achats admissibles au moyen de Visa* Débit** dans le même mois civil (voir Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit ci-dessous pour connaître les critères d'admissibilité) ; ou,
 - c) deux (2) **paiements de factures en ligne** à un fournisseur de services par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de l'application Services bancaires mobiles CIBC (d'au moins 50 \$ chacun) dans le même mois civil. Un paiement de votre Compte à une carte de crédit CIBC ou à une marge de crédit personnelle n'est pas considéré comme un paiement de facture.

Si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE, les Opérations admissibles i), ii) et iii) doivent être effectuées dans les deux (2) mois suivant l'activation du Compte. Toutefois, l'adresse courriel doit être fournie au moment de l'ouverture du compte.

Vos dépôts directs périodiques et vos prélèvements automatiques périodiques doivent demeurer en vigueur pendant au moins un (1) an après le mois au cours duquel le Compte a été ouvert (consultez l'alinéa 5 pour connaître les conséquences de l'annulation des Opérations admissibles périodiques).

Nous nous réservons le droit de déterminer si une opération est considérée comme une Opération admissible. Pour que vous puissiez obtenir la Prime en argent totale de 125 \$, toutes les Opérations admissibles doivent être effectuées. Les Opérations admissibles périodiques répétées ne donneront pas droit à des primes en argent supplémentaires.

Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit : Les achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit comprennent les achats réglés au moyen de votre Carte de débit Avantage^{MD} CIBC dans votre Compte en ligne, dans des applications, par téléphone ou par la poste auprès des détaillants participants qui acceptent les opérations Visa Débit ainsi que dans des magasins aux États-Unis et ailleurs dans le monde où la carte Visa est acceptée. Un exemple d'achat réglé au moyen de Visa Débit comprend l'achat en ligne de services de diffusion en continu en utilisant une carte de débit comme mode de paiement. Les achats effectués à un point de vente au Canada et les « opérations assimilées à des opérations en espèces » ne sont pas considérés comme des achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit. Une « opération assimilée à une opération en espèces » désigne une opération comprenant l'achat d'articles qui peuvent être directement convertis en espèces, notamment des jetons de jeu ou de pari, des traites bancaires, des paiements par câble et des chèques de voyage. Nous nous réservons le droit de déterminer si un achat réglé au moyen de Visa Débit est un achat admissible réglé au moyen de Visa Débit. La date d'achat sera déterminée en fonction de la date à laquelle l'opération sera portée à votre Compte. Pour en savoir plus, vérifiez auprès d'un représentant, Services bancaires CIBC que les opérations réglées au moyen de Visa Débit sont bien admissibles à l'Offre.

Offre de 125 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} et l'avantage du Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime en argent d'une valeur pouvant aller jusqu'à 125 \$ par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime en argent d'une valeur pouvant aller jusqu'à 125 \$ est offerte par Compte.

Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse courriel ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion).

5. Exécution et modalités de l'Offre

Si vous êtes admissible à la Prime en argent, elle sera directement portée au crédit du Compte dans les sept (7) mois après le mois au cours duquel vous avez ouvert votre Compte.

Si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE et admissible à la Prime en argent, elle sera directement portée au crédit du Compte dans les dix (10) mois suivant l'ouverture de votre Compte.

Si plusieurs Comptes sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de porter la Prime en argent au crédit de l'un ou l'autre des Comptes. Si le Compte est ouvert le même jour qu'un autre compte chèques CIBC, la Banque CIBC se réserve le droit de choisir l'offre à fournir et le compte auquel la fournir si les offres ne peuvent être jumelées. La Prime en argent doit être acceptée telle quelle et ne peut être transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime en argent ne sera autorisé.

Si vous ne recevez pas la Prime en argent, vous disposez de neuf (9) mois après le mois au cours duquel le Compte a été ouvert (ou, si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE, douze [12] mois après que vous avez activé le Compte) pour nous en informer. Si vous ne nous en informez pas d'ici là, vous serez réputé avoir renoncé à votre droit à la Prime en argent et ne pas être admissible à l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert et actif, ne pas être converti et être en règle pendant au moins un (1) an après le mois au cours duquel le Compte a été ouvert. Tous les Clients admissibles doivent conserver leur statut de Client admissible pendant au moins un (1) an après le mois au cours duquel le Compte a été ouvert ou activé. Si votre Compte est déclassé, converti ou fermé, ou si vous annulez les Opérations admissibles périodiques à tout moment avant qu'un (1) an se soit écoulé après le mois au cours duquel le Compte a été ouvert, nous nous réservons le droit de vous enlever le droit de recevoir la Prime en argent ou, si elle vous a été versée, de retirer de votre Compte ou de l'un de vos comptes auprès de la Banque CIBC la valeur de la Prime en argent, même si ce retrait entraîne un découvert. Si votre Compte est fermé et que vous n'avez pas d'autre compte avec nous à ce moment, nous pourrions vous envoyer une facture correspondant à la valeur de la Prime en argent, que vous acceptez de payer dans les 30 jours à compter de la date du cachet de la poste.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

Offre de 125 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} et l'avantage du Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément que nous, nos mandataires et nos représentants pouvons conserver, communiquer, utiliser et divulguer les renseignements personnels soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (accessible au <https://www.cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html>). Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne veulent pas fournir leur adresse courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront toujours ouvrir un Compte Intelli CIBC assorti des avantages du Programme Intelli CIBC pour étudiants. Les Clients admissibles qui ont reçu l'Offre peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en cliquant sur le bouton « Se désabonner » dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

^{MD/MC} Marque de commerce de la Banque CIBC. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.